



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 72 - MAI 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction interrégionale des douanes d'île de France**

Arrêté N °2014127-0001 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur  
Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Ile de France, en matière  
d'ordonnancement secondaire/ BOP DI

..... 1

## **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

### **Secrétariat général - Pôle ressources**

Arrêté N °2014126-0002 - ARRÊTE N ° 2014 - 1687 PORTANT  
SUBDELEGATION DE LA  
SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION  
SOCIALE D'ÎLE- DE- FRANCE, EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE

..... 5





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014127-0001**

**signé par**  
**Directeur interrégional des douanes d'Ile de France**

**le 07 Mai 2014**

**Direction interrégionale des douanes d'ile de France**

Arrêté de subdélégation de la signature de  
Monsieur Philippe GALY, directeur  
interrégional des douanes d'Ile de France, en  
matière d'ordonnancement secondaire/ BOP  
DI



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU le décret n° 66-614 du 10 août 1966 relatif à l'organisation des services de l'État dans la région parisienne, modifié par le décret du 27 mars 1997,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2013009-0009 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric FISITZKY, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France,
- Madame Nadine MORELLE, directrice des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle BOP-contrôle de gestion,
- Madame Pascale AUGUSTIN-LOISONS, directrice des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef du pôle GRH,
- Monsieur Joël MANSUY, directeur des services douaniers de 1<sup>ère</sup> classe, chef de la division des services opérationnels,
- Monsieur Gérard QUESADA, inspecteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, chargé de mission au pôle logistique et informatique,

- Monsieur Emmanuel DEJONCKEERE, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe fonctionnel, secrétaire général par interim de la direction interrégionale,
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale,
- Madame Christèle BLARY, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe, adjointe au chef de la division des services opérationnels et secrétaire générale des services de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur, chef du service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Mouloud ZAID, inspecteur au service de la fiscalité pétrolière et tabacs de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 2<sup>ème</sup> classe fonctionnel, chef du service de la comptabilité,
- Monsieur Patrick BARUSSEAU, inspecteur, chef du service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Carmela CORNET, inspectrice au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Giraud BELAIR, inspecteur au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1<sup>ère</sup> classe au service de la logistique et des affaires immobilières,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 3<sup>ème</sup> classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe, chef du service technique automobile,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, dépenses et recettes de l'État.

## **Article 2**

L'arrêté n° 2014091-0002 du 1<sup>er</sup> avril 2014 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

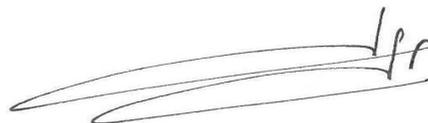
.....

### **Article 3**

Le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 mai 2014

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes  
d'Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the official.

Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014126-0002**

**signé par**  
**Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

**le 06 Mai 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**  
**Secrétariat général - Pôle ressources**

ARRÊTE N ° 2014 - 1687 PORTANT  
SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE  
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA  
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA  
COHESION SOCIALE D'ÎLE- DE-  
FRANCE, EN MATIERE  
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale*

**Secrétariat général**

Dossier suivi par : David DUMAS

Tél : 01.40.77.55.11

Fax : 01.45.85.33.20

Réf : DD/n° 2014-1687

**ARRÊTE N° 2014 - 1687**

**PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE**

**DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION  
SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**LE DIRECTEUR REGIONAL,**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU** le décret n°94-169 du 25 février 1994 modifié, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports,

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France**

6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris - Tél : 01 40 77 55 00 - DRJSCS75@drjscs.gouv.fr

Page 6 [www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr) [www.ile-de-france.sauve.gouv.fr](http://www.ile-de-france.sauve.gouv.fr) [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr) - [www.lacse.fr](http://www.lacse.fr)

- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968,
- VU** le décret 99-89 du 11 février 1998 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en date du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, administrateur civil, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** la convention de délégation du 31 janvier 2011 conclue en application du décret 2004 – 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié par le décret 2005 – 436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnement secondaire du préfet en date du 9 octobre 2008,
- VU** le contrat de service signé le 31 décembre 2010 entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France et le centre de service partagés d'Argonne ainsi que le service facturier de Notre Dame des Victoires, placés auprès de la direction régionale des finances publiques d'Île de France,
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 4 janvier 2013, modifié par l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France en matière d'ordonnement secondaire,
- VU** l'arrêté N° 2014- 349 en date du 12 février 2014 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs,

**ARRÊTE :**

#### Article 1°

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Madame Danièle SENEZ, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Laurent de LAMARE, Inspecteur principal de la jeunesse et des sports, directeur régional adjoint.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ et de Monsieur Laurent de LAMARE, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Monsieur Babacar FALL, agent contractuel faisant fonction de directeur régional adjoint.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Monsieur David DUMAS, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, responsable du Secrétariat Général.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David DUMAS, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Madame Cécile BARCELO, attachée principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du service Finances – Secrétariat Général,
- Monsieur Daniel DUCHEMIN, agent contractuel, chef du service accueil et logistique – Secrétariat Général,
- Madame Marie MONITION, attachée principale d'administration des affaires sociales, cheffe du service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Monsieur Frédéric MUSSO, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Monsieur Romain CALIPPE, agent contractuel, chargé de mission au service des ressources humaines – Secrétariat Général,
- Mesdames Florence LE VAN, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et Sulla JESOP, Ingénieure d'études sanitaires, cheffes du service Formation professionnelle tout au long de la vie – Secrétariat Général,

- Monsieur Joseph TENGUE, Ingénieur d'études et de recherches, chef du service des systèmes informatiques – Secrétariat Général.

#### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Madame Danièle SENEZ, de Monsieur Laurent de LAMARE et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation est également donnée à effet de signer – dans la limite de ses attributions – tous actes en matière d'ordonnancement secondaire dans les domaines de la formation, de la certification et de l'emploi, à :

- Madame Catherine TOURTIER, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle Formation-Certification.

#### Article 6

Délégation en matière de validation de toutes demandes de dépenses sur l'application CHORUS-formulaire est donnée à :

- Madame Maryelle RIGAUD, adjointe administrative principale 2° classe de l'éducation nationale,
- Madame Fatima BENABDELKADER, adjointe administrative 2° classe de l'éducation nationale,
- Monsieur Samy GENET, adjoint administratif principal 2° classe des affaires sanitaires et sociales,
- Madame Térésa ARTIGNY, secrétaire administrative des affaires sanitaires et sociales,
- Monsieur Jean CANTAT, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- Monsieur Alain MERCIER, adjoint administrative 2° classe,
- Mme Marie-Josée SAINTECATHERINE, adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe.

#### Article 7

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

#### Article 8

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté N° 2014- 350 en date du 12 février 2014.

Fait à Paris le 6 mai 2014



← Pour le préfet et par délégation  
Pascal FLORENTIN